

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMER, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Catherine COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Esther BEUVE, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSSET, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Alain EUDES qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Sylvie GAUTIER qui a donné M. Eric CAUVIN, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, M. Vivek SINGH

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Martine SAVARY

Date de convocation : 9 mars 2023

Date d'affichage : 21 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 7

Votants : 25

Delib. n°2023-010 : Budget principal 2023 - autorisation d'ouverture de crédits d'investissement par anticipation

L'article L. 1612-1 du CGCT permet le conseil municipal à donner autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement **dans la limite du quart (25 %) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette (qui sont générés automatiquement l'année suivante comme pour les dépenses de la section de fonctionnement).

La délibération prise à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires.

Cette souplesse permet aux collectivités locales d'assurer la continuité de leur action en attendant l'adoption du budget, et ce jusqu'à la date limite du 31/03 de l'année considérée.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Autoriser, avant le vote du budget 2023, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :**

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 050-200063592-20230316-DELIB2023_010-AI

Budget 2022

Opérations
de crédits

S²LO

20	Immobilisations incorporelles	35 835	8 959
2051	Concessions et droits similaires	35 835	8 959
Opérations d'investissement		1 024 000	54 600
148	Aménagement site de la gare	809 000	850
	2315 Installations, matériels et outillage	809 000	850
153	Rue du Focq	215 000	53 750
	2315 Installations, matériels et outillage	215 000	53 750
			63 559

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

